

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

DECISION DU BUREAU 2026/03A

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS,

VU les articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2026/56 du 29 avril 2026 confiant délégation de pouvoir au Bureau,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La délibération de délégation de pouvoir au Bureau de la CCPR dispose qu'il appartient au Bureau de procéder à la réalisation des contrats d'emprunt.

La présente décision a pour objet de présenter le vote du bureau sur les différentes offres proposées.

ARTICLE 2 :

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois afin de financer ses investissements 2026 a recours à un emprunt de 768 000 € conformément aux crédits inscrits et votés au Budget Primitif 2026.

ARTICLE 3 :

Après consultation de plusieurs organismes bancaires l'offre de La Banque Postale a été retenue par le bureau lors de sa réunion du 23 juin 2026.

ARTICLE 4 :

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 768 000 €

Durée : 20 ans

Taux fixe à amortissement constant : 3.98 % (**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2046**)

Périodicité : trimestrielle (échéances dégressive (capital constant + intérêt))

Frais de dossier : 0 €

Commission d'engagement : 0.10 % (768 €)

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Date de versement : au plus tard le 21 août 2026 (à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/08/2026, en une fois avec versement automatique à cette date)

AR Prefecture

024-200040400-20260715-2026_03A-AU
Reçu le 16/07/2026

N° 2026/03A

ARTICLE 5 :

Autorise le président à signer les documents afférents au contrat d'emprunt.

Ampliation de la présente décision sera transmise :

A Monsieur Le Préfet de la Dordogne

A Monsieur Le Receveur Municipal

A Monsieur le Directeur de la Banque Postale

Signé électroniquement le 15/07/2026 à 16:28
par Didier BAZINET



Publié le : 20/07/2026

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 15/07/2026 16:30:59